

Décision portant composition du Comité de pilotage Handicap de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-1 9°, L. 712-2, L. 712-6-1 et R. 712-1 à R. 712-8 ;

Vu l'article L. 131-9 du code général de la fonction publique ;

Vu la circulaire du Premier ministre n° 6227-SG du 17 novembre 2020 relative à la mobilisation interministérielle pour un État plus inclusif ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la présentation pour information de ce comité devant le comité social d'administration en date du 24 février 2023 ;

Vu la décision de création du comité de pilotage handicap, du président de l'université de Bordeaux en date du 8 mars 2023 ;

Le président de l'université de Bordeaux

DECIDE

Article 1. Composition du comité de pilotage handicap

Le comité de pilotage handicap de l'université de Bordeaux est composé de la façon suivante :

Article 1.1. En qualité de représentants de l'université de Bordeaux

Qualité	Nom, Prénom
Le président de l'université ou son représentant	LEWIS Dean
Le directeur général des services ou son représentant	MOREAU Vincent
Le directeur général des services adjoint en charge de l'administration générale et des ressources humaines ou son représentant	CELABE Marie-Béatrice
Le directeur de l'action sociale et de l'innovation sociétale	REFFET Murielle
Le directeur général des services adjoint en charge de la formation, l'insertion professionnelle et la vie universitaire ou son représentant	CAILLAUD Jocelyn
Le directeur de la vie universitaire	ELOI Marianne
Le correspondant handicap	CONSTANT Nathalie
Le vice-président en charge des ressources humaines	GOGLIO Graziella
Le vice-président qualité de vie et santé au travail	GARRIGOU Alain
Le vice-président en charge de la formation et la vie universitaire	LECROART Pascal
Le vice-président en charge de la vie étudiante et vie de campus	MULLER Bernard
Le vice-président en charge du numérique	BELABAS Karim
Le Chargé de mission handicap	DUGAS Eric
Le vice-président étudiants	CAPPONI Marie-Juliette
Un représentant du service PHASE	VERDEAU Karine
Un représentant référent PHASE	WOIRGARD Eric
Le référent accessibilité numérique	GUERCHET Endjy
Le directeur du collège des écoles doctorales	MARTHAN Roger
Responsable Espace santé étudiants	MOREAU Anne
Responsable Service Santé au travail	BALDI Isabelle
Une assistante sociale des personnels	ROUCHAUD-OLIVARES Marine ARDUIN Annick
Un représentant du Réseau des ambassadeurs handicap	AUGER Murielle (titulaire) BORG Virginie (suppléante)

Article 1.2. En qualité de représentants de partenaires extérieurs

Qualité	Nom, prénom
Un représentant de la maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH)	CHANU Audrey
Un représentant du département de la Gironde	EGRON Jean-François (titulaire) BENYACHOU Wiame (suppléante)
Un représentant du CROUS	PARENT Géraldine
Le représentant handicap du rectorat	LAFONT Jean-François
La déléguée territoriale du FIPHFP	GUERY Florence

Article 1.3. En qualité d'invité

En tant que de besoin tout vice-président, chargé de mission ou expert, interne ou externe à l'université, et notamment les porteurs des axes du SDH, les chargés d'accompagnement spécifique et les référents PHASE, utiles selon les sujets inscrits à l'ordre du jour peuvent être invités à participer aux réunions du comité. Participant aux travaux et réunions du comité, toute personne dont la présence paraît nécessaire à ses travaux, en fonction de l'ordre du jour.

Le cas échéant, des membres du comité peuvent être invités à participer aux réunions d'autres instances de l'université lorsqu'elles abordent des sujets en lien avec ceux relevant du comité.

Article 2. Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 11 avril 2023

Dean Lewis

